

Le contexte mondial des droits de la personne
Mondialisation et impact de la mondialisation sur les droits humains

Clarence Dias, President, *International Centre for Law in Development*

Eugénie Aw, Professeure, *Université de Dakar*

22 juin 2004

Pour les deux intervenants la question de la mondialisation a été largement galvaudée : On a tendance à toujours accuser la mondialisation pour les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des droits de la personne. Or, si certains problèmes sont résolument issus de la mondialisation, certains trouvent leur origine ailleurs.

Eugénie Aw

Mme Eugénie Aw note qu'elle parle essentiellement du continent africain mais appelle les participants à mettre en relation l'expérience africaine avec la leur, car la situation de l'Afrique n'est ni unique ni exceptionnelle.

Impacts de la mondialisation en Afrique

Le tout libéral, le tout compétition est un facteur de destruction de l'État dont le rôle devrait être celui d'un régulateur social. Pour illustrer son propos sur les impacts de la mondialisation, Mme Aw donne l'exemple d'un jeune homme venu à Dakar pour trouver du travail. Comme beaucoup d'autres jeunes il se loue à la journée sur des chantiers de construction. Mais leur salaire étant insuffisant pour leur permettre de disposer d'un logement, le plus modeste soit-il, ils dorment dans la rue. En conséquence, ils ne peuvent fonder de famille ni faire de projets à court, moyen ou long terme.

C'est ce genre de situation qui crée le terreau pour la radicalisation et le prêche de mouvements intégristes. D'autant plus qu'aujourd'hui, les communautés religieuses nationales peuvent être l'une des voies les plus faciles pour trouver un emploi ou pour être pris en charge aux plans économique et social. Elles sont des refuges communautaristes. Cette radicalisation se fait d'ailleurs sentir de plus en plus dans l'apologie de la violence, assimilée à la résistance des pauvres, par exemple par l'affichage de portraits de Ben Laden sur les transports populaires de Dakar.

Comment en est on arrivé là ? Par l'appauvrissement de certains pays, leur mise à l'écart de l'économie mondiale, leur exclusion d'une vision globale. Les communautés sont devenues accessoires, « jetables ». Cela a démarré avec l'esclavage, puis la colonisation et s'est perpétué après les indépendances par ceux qui se sont emparés du pouvoir. Et même avec l'intervention de la Banque Mondiale, on se situe toujours dans un contexte d'exploitation des richesses et des ressources naturelles du continent. Par ailleurs, la politique de militarisation en Afrique s'inscrit dans le cadre du processus de libéralisation

imposé par le FMI, de la privatisation de l'économie et de la volonté de plusieurs responsables des pays africains de gérer les ressources de manière patrimoniale .

Les droits civils et politiques dans le contexte de la mondialisation

Dans ce contexte, quelle est la place des droits civils et politiques ? Le commerce est devenu l'élément de régulation de prédilection alors qu'on pensait que le développement permettrait de rendre le commerce plus équitable. Même le développement est vu comme découlant de la croissance économique, elle-même considérée comme facteur de démocratie. Ainsi, toutes les politiques publiques sont aujourd'hui soumises aux réglementations internationales et en particulier celles de l'OMC. Tout devient marchandise (voir les Accords sur la propriété intellectuelle - ADPIC, les politiques agricoles, sur la culture, etc.), même les services publics sont privatisés, éducation et santé compris.

D'une part, la mondialisation des droits commerciaux a pris le pas sur les droits civils et politiques (PIDCP) et économiques, sociaux et culturels (PIDESC), d'autre part ils affectent largement la souveraineté des États. En effet, le seul intérêt du néo-libéralisme est l'ouverture des frontières pour la libre circulation des capitaux. La mondialisation a ainsi pour conséquence de réduire le rôle de l'État, notamment ses capacités concernant la redistribution des richesses. L'État est affecté dans ses structures politiques et sociales. Il doit se plier aux exigences des grandes multinationales, revoir ses législations à la baisse et perd de ce fait une part de son autonomie.

Dans cette mondialisation, où se trouve la dignité humaine ? De fait, on assiste à une mondialisation de la pauvreté, selon Mme Aw, une mondialisation de la désespérance qui offre un terrain au terrorisme, bien davantage encore que la situation politique mondiale qui fait des États-Unis la seule super-puissance. Cela est de plus en plus visible en Afrique. Et les femmes sont les premières victimes de la paupérisation due à la mondialisation : 70% des pauvres de la planète sont des femmes. En effet, on sait que ce sont elles qui sont responsables des secteurs sociaux, de l'éducation, de la santé, du petit commerce.

Pourtant, les règles ne s'appliquent pas de la même manière à tous : certains s'en exemptent. Il faut dès lors se poser la question : qui dicte les règles du jeu ?

Une autre question que soulèvent la mondialisation est celle de l'exploitation et de la distribution des ressources naturelles. La gestion des conflits est intimement liée à la gestion des ressources naturelles et à la valeur qu'on leur accorde. Il est paradoxal, selon Mme Aw, de voir que les régions les plus riches de l'Afrique sont souvent celles où se perpétuent les conflits les plus déshumanisants.

Malheureusement, même la gestion des conflits fait aujourd'hui l'objet d'une marchandisation, il suffit d'observer le fonctionnement de la plupart des groupes humanitaires. L'idéologie du développement est devenue une idéologie marchande. Le développement est mis entre les mains de ceux qui possèdent les ressources financières et

se sont donnés comme terrain de « mission » les pays du Sud. Mme Aw dénonce également le discours de certaines ONG qui utilisent des stratégies de marketing afin de rendre le développement « attrayant » dans leurs campagnes de levée de fonds.

Au niveau des institutions internationales, la problématique originelle du développement a éclaté. On essaie d'intégrer l'ensemble des pays émergents dans le cadre des nouvelles relations commerciales mondiales, comme le démontre le nouveau principe « Trade but not aid » (le commerce, pas l'aide). On impose la privatisation des services publics à ceux qui ne peuvent pas accéder à ces relations économiques dites « normales » et on les confine à ne recevoir que de l'aide humanitaire. Par exemple, le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) semble s'inscrire précisément dans cette nouvelle conception. Comment introduire, par exemple, la participation des communautés à la définition de ses priorités ? Comment réconcilier certains objectifs, comme celui du développement des infrastructures avec les impératifs environnementaux ?

Le vieux débat relatif à la priorité à donner soit au PIDCP soit au PIDESC s'efface devant le constat que les « sous-développés » ne sont parvenus ni à la démocratie ni au développement économique (la part du produit intérieur brut des pays en développement a chuté ces 40 dernières années alors que l'écart de revenus entre les PED et les pays industrialisés a doublé)

Quels enseignements pour les éducateurs en droits de la personne ?

Faut-il remettre en cause l'universalité des instruments internationaux dans la mesure où ceux-ci peuvent être perçus comme utilisés à des fins d'uniformisation et de conformation au modèle dominant (économiquement) ? L'Afrique ne se serait-elle pas laissée imposer des droits qui ne répondaient pas à ses valeurs ?

Les éducateurs ont un rôle très important en matière de mondialisation de la solidarité mais il va falloir revoir les modes d'action. Il faut savoir, tout en gardant ses valeurs en terme de droits, s'intégrer au groupe avec lequel on travaille afin qu'il connaisse les différents instruments juridiques dont il dispose, au niveau international ou régional, et qu'il se les approprie. Il faut également répertorier les modes d'actions utilisés par les groupes les plus vulnérables et les plus rejetés pour voir comment ils sont parvenus à se défendre. Enfin, il faut s'approprier l'information et les nouvelles technologies de diffusion de l'information et les mettre à la disposition de tous afin de maîtriser l'information et de faire partie, à nos propres termes, de la société du savoir.

Il faut aussi travailler en lien avec les alter mondialistes, qui peuvent soutenir les causes concrètes qui se présentent aux personnes sur le terrain.

Mme Aw s'interroge par ailleurs sur la mondialisation des droits. Est-elle mondialisation de la solidarité ou participation à une entreprise d'imposition de conceptions ? Ses acteurs se vendent-ils pour obtenir les financements nécessaires ou créent-ils des liens ?

Les droits ne sont pas universels comme tels, ils le deviennent quand on se les approprie. Et cette appropriation est relative à l'environnement politique, économique, social et culturel propre à chaque société.

Mme Aw considère qu'il faut être conscient de sa propre responsabilité face à l'exploitation dont on est victime, dans la mesure où nous sommes part des maux qui nous minent. Ainsi, en Afrique, certains éducateurs aux droits de la personne reproduisent-ils la vieille division des africains anglophones et francophones. Qui, note Mme Aw, très symboliquement, sont séparés en deux groupes situés aux deux coins de la salle où se déroule la plénière du PIFDP.

Enfin, Mme Aw rappelle que l'éducation ne doit pas être une marchandise, et les groupes cibles ne peuvent être considérés comme des clients.

Clarence Dias

Le cadre des droits de la personne

Les droits de la personne sont inhérents aux êtres humains. Les droits de la personne ne sont pas seulement des droits parce qu'ils sont contenus dans des traités internationaux, des documents constitutionnels ou des lois nationales. Ils existent pour assurer une qualité de vie à l'humanité, pour garantir que les méfaits des hommes soient punis.

L'universalité est un concept très mal compris. Avec la *Déclaration Universelle des droits de l'homme*, il a été clairement et universellement affirmé que les droits de la personne existent. Mais, nous sommes très loin de la réalisation universelle de ces droits.

Le combat pour les droits de la personne est un combat pour la réalisation des droits de la personne de chacun. L'universalité ne doit pas être une pierre d'achoppement opposée au relativisme culturel mais plutôt un cri de ralliement pour les gens qui travaillent dans le domaine pour essayer de rendre les droits de la personne vraiment universels pour tous. L'indivisibilité est souvent comprise comme impliquant que si l'on ne peut pas travailler sur tous les droits de la personne on ne peut commencer par travailler sur un type de droits. L'indivisibilité ne doit pas vous empêcher de donner la priorité à certains droits, les plus négligés. Une approche des droits de la personne peut être parfaitement résumée par la phrase suivante : j'avais l'habitude de me plaindre de ne pas avoir de chaussures jusqu'au jour où j'ai rencontré un homme qui n'avait pas de jambes. Les droits de la personne c'est d'abord comprendre pourquoi certains ont et d'autres n'ont pas et d'agir par rapport à cette compréhension afin de proposer des solutions.

Qu'est-ce que la mondialisation?

Le terme de mondialisation désigne désormais tout et n'importe quoi. En pensant, parlant et agissant à propose de la mondialisation, il est essentiel de distinguer les multiples

choses qui vont dans cette boîte sans fond. La mondialisation est habituellement associée :

? À la mondialisation économique

? Aux mouvements mondiaux comme le développement technologique, le réchauffement planétaire, la résurgence générale du patriarcat, l'émergence et l'accroissement du fondamentalisme. Ce sont des événements historiques qui ont une répercussion mondiale, dont la plupart seraient advenus avec ou sans la mondialisation.

? Aux pandémies mondiales comme la malaria et le VIH/SIDA

Tant de significations différentes pour un seul mot rendent le terme de mondialisation particulièrement confus.

La mondialisation n'est ni un concept, ni un processus ni une prescription. Ce sont de multiples concepts différents, de multiples processus différents et de multiples prescriptions différentes. Si le terme de mondialisation a un sens, il doit être analysé de manière descriptive. Par exemple, on peut analyser la mondialisation économique, la mondialisation de l'économie capitaliste, la mondialisation du trafic de drogue, la mondialisation de la traite des êtres humains, la mondialisation du trafic d'organes, la mondialisation de la xénophobie, la mondialisation de la discrimination raciale.

Est-ce que la mondialisation peut-être positive?

Les gens parlent de la mondialisation des droits de la personne comme un aspect positif de celle-ci. Mais il est réducteur de parler du mouvement des droits de la personne en même temps que l'on parle de la mondialisation car ce terme a trop de connotations négatives. Ce à quoi nous assistons c'est le développement d'un mouvement mondial des droits de la personne..

Mondialisation économique

La mondialisation économique ne s'est pas réalisée par hasard un beau jour. Au contraire, elle a été pensée par des groupes de réflexion (think tank), des gouvernements et les agences économiques internationales. Les producteurs de la mondialisation économique ont trouvés ceux qui la mettraient en œuvre- les chefs de file des pays développés et les institutions financières internationales.

Les conséquences de la mondialisation économique sont :

- La privatisation. La privatisation a des effets nocifs directs sur l'accessibilité, la disponibilité, le coût et l'adaptation culturelle des services de base.
- La dérégulation. La dérégulation a créé une brèche dans laquelle le crime organisé s'est engouffré. Cela a contribué à la croissance du trafic d'êtres humains et de drogues.

Les impacts de la mondialisation ont été dévastateurs politiquement, civilement, socialement, culturellement et sur le plan environnemental. L'un des pires impacts a été la destruction des valeurs. Les valeurs qui sous-tendent la mondialisation économique

sont cupides et égoïstes. La mondialisation économique se caractérise par un mode de consommation et un désir de possession toujours plus élevés sans égard pour les ressources limitées (non-renouvelables) du monde.

L'éducation en droits de la personne comme moyen de régler certains effets de la mondialisation.

L'éducation en droits de la personne (EDP) est souvent pratiquée par des ONG qui ont abandonné leurs activités de plaidoyer en droits de la personne et n'exercent plus que l'EDP. L'EDP, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, a dégénéré en un exercice simpliste, légaliste, bureaucratique et désengageant. Cette question mérite une auto-critique et une réflexion sérieuse.

La lutte contre le terrorisme et ses effets sur l'activisme en droits de la personne : relations entre droits de la personne, sécurité et terrorisme.

- Le déni et la violation des droits de la personne font le lit du terrorisme. L'exclusion, la discrimination, la pauvreté, l'exploitation et l'absence de pouvoir sont des dénis et des violations des droits de la personne.
- Les actes de terrorisme sont des violations des droits de la personne. Même un but positif ne légitime pas le recours au terrorisme.
- Si nous avons réellement la volonté de créer une culture de paix durable nous devons nous intéresser dès aujourd'hui au terrorisme et aux facteurs qui le soutiennent aux niveaux local, national et international. La guerre contre le terrorisme n'est pas la voie appropriée de s'attaquer au problème.
- Combattre le terrorisme par le biais du contre-terrorisme est en soi une violation des droits de la personne.
- L'utilisation opportuniste de la guerre contre le terrorisme pour supprimer la liberté de parole doit être révélée comme telle.
- Les droits de la personne se réalisent à la fois en assurant la sécurité et en défendant les personnes qui sont victimes de la guerre générale contre le terrorisme.

Conclusion

Il y a eu deux courants récents en droit international. Le premier est le développement d'un corpus de lois relatives au commerce et aux investissements internationaux qui empiète sur les droits de la personne et le droit environnemental. Le deuxième est le développement d'un corpus de règles de droit pénal international, dont fait partie le concept de juridiction universelle. Toute personne qui commet un acte criminel n'a nul part au monde où se cacher car le droit pénal international s'applique sans considération pour les limites territoriales. La Constitution de la Cour Pénale internationale est l'un des instruments les plus importants pour la communauté des militants en droits de la personne qui doit maintenant l'étudier.

Je voudrais souligner l'importance d'ancrer nos réponses dans les valeurs et les principes des droits de la personne et d'utiliser les mécanismes internationaux et les institutions nationales de défense des droits de la personne dans notre travail concernant ces questions.

Il est important que les ONG et le ING (Individus) servent de modèles dans le soutien des principes et des standards de droits de la personne.

Je voudrais également souligner l'importance de nous libérer de nous-mêmes. En tant qu'éducateurs en droits de la personne nous nous concentrons souvent sur la libération et la transmission de pouvoir aux autres, et nous nous oublions nous-mêmes. Nous devons reconnaître et confronter nos propres préjugés.

Période de questions-réponses

Les conséquences de la mondialisation sur le plan international ne vont-elles pas se retrouver au plan régional ? De même que les grandes puissances occidentales dominent les Pays en développement (PED), les pays les plus riches parmi les PED ne vont-ils pas reproduire ces disparités avec les plus pauvres de leur région ? (Par exemple l'Égypte dans ses rapports avec la Guinée Bissau)

(E. AW) la question de la mondialisation en Afrique est différente de la mondialisation néo-libérale. L'Afrique est l'objet de cette dernière, alors que pour la situation entre les pays africains, elle relève plutôt de rapports de forces et de volonté de contrôle des ressources et des territoires mais ils ne sont pas maîtres de la mondialisation.

La catégorisation des droits

(On trouve 3 générations de droits et autant de catégories de droits, et une catégorie regroupant des droits fondamentaux qui est transversale aux trois premières alors même qu'elle renferme les droits vitaux.)

La notion de générations de droits est venue de la pensée occidentale, développée et libérale. L'être humain est holistique et multidimensionnel. Dans la mesure où les droits de la personne sont inhérents à l'humain, les droits de la personne sont holistiques et multidimensionnels. Tous les droits sont des droits de la personne. La catégorisation n'a aucun intérêt et c'est un moyen sûr d'éliminer certains droits de la personne. Nous devrions plutôt nous pencher sur l'interdépendance de tous les droits de la personne et sur la manière par laquelle, en défendant un ensemble de droits, on aide à défendre d'autres droits.

C'est aux éducateurs d'être les instruments de l'évolution de la conjoncture pour que les droits fondamentaux soient reconnus supérieurs aux intérêts commerciaux et appliquer comme tels.

Avons-nous besoin de la mondialisation ?

Le principe TINA (« There is no Alternative ») affirme qu'il n'y a pas d'alternative à la mondialisation. La vague de la mondialisation est aussi forte du fait de l'immense étendue des inégalités et des disparités entre les pays pauvres et les pays riches. Mais au lieu d'adhérer à TINA nous devons plaider pour une mondialisation de l'équité et de l'égalité.

La forme actuelle de la mondialisation capitaliste implosera tôt ou tard. Elle est fondée sur un modèle qui requiert une croissance et une consommation toujours plus poussées, alors que la capacité de consommation est limitée par le développement des ressources. La question que nous devons nous poser est : qui souffrira à la chute du libéralisme ?

Une campagne mondiale pour la justice

Avec l'établissement de la Cour Pénale Internationale et le concept de juridiction universelle, il devient plus difficile pour les chefs d'États qui commettent des violations des droits de la personne de se préserver des poursuites judiciaires. La CPI est une des voies par laquelle la campagne mondiale pour la justice se développe.

Les militants en droits de la personne (DP) doivent rester vigilants face aux évolutions sur la scène internationale. Nous devons développer une nouvelle génération de plaidoyer fondé sur le Droit. Par exemple, les militants en DP doivent s'impliquer dans l'élaboration du droit du commerce international. Nous devons apprendre comment utiliser le droit international pour affirmer et défendre nos droits et pour dénoncer les situations dans lesquelles les Multinationales et les gouvernements se sont appropriés ou ont manipulés le droit international.

Nous disposons déjà d'instruments de droit international, notamment le droit international du travail et le droit de l'environnement, que les partisans de la mondialisation, multinationales et gouvernements, n'aiment pas car ils limitent leurs actions. Pour contourner ces restrictions, ces partisans essayent d'instaurer de nouvelles règles qui érodent le droit international existant. Au niveau local, les tribunaux dénie la validité de ces règles car elles portent atteinte au Droit international de la personne, au droit de l'environnement et au droit du travail. Les communautés rejettent également ces nouveaux corpus de lois.

Leçons pour les éducateurs en droits de la personne

Le commerce informel est très développé en Afrique et on se rend compte que malgré la défaillance des institutions, le commerce est possible et certaines femmes pourtant analphabètes se rendent jusqu'en Asie pour échanger leurs produits. Chez les Masai l'énergie solaire est utilisée pour faire fonctionner les nouvelles technologies de l'information : le peuple dispose donc de ressources infinies qu'il faut savoir capturer.

Les éducateurs ne doivent pas garder une position d'« aristocrate », ils doivent accepter de perdre le contrôle qu'ils ont dans leur domaine de spécialisation pour s'ouvrir à ce qui se passe autour d'eux et qui pourrait permettre une réelle évolution de la situation par le biais de groupes de pression.

De plus, il ne faut pas se confiner à ce qui se passe dans son pays, dans sa région. On peut apprendre de ce qui se passe ailleurs, étudier les stratégies efficaces et transposables. Il ne faut pas non plus se fermer aux autres sphères : il existe dans les Parlements et le secteur privé des gens capables de nous entendre et désireux de nous soutenir pour que des changements réels se mettent en place